

Communiqué

Groupes antitabac applaudissent le plan d'action décisif annoncé aujourd'hui par le ministre de la Santé Mark Holland visant à limiter les saveurs, restreindre la promotion et suspendre la vente libre des sachets de nicotine

"Ne touchez pas à nos enfants" – Mark Holland)
("Stay the Hell away from our kids" – Mark Holland)

Montréal, 20 mars 2024 — La **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, les **Médecins pour un Canada sans fumée** et **ASH-Canada** félicitent le ministre **Mark Holland** pour sa compréhension sans équivoque du *modus operandi* des multinationales du tabac pour ce qui est du recrutement de nouvelles clientèles dans le piège de la dépendance à la nicotine, et applaudit son annonce amorçant un plan d'action pour contrer la mise en marché éhontée par **Imperial Tobacco** de sachets de nicotine « **Zonnic** » aromatisés et attrayants pour les jeunes.

Plus précisément, le **ministre a déclaré** qu'il cherchait à obtenir l'autorisation de limiter l'aromatisation de ces sachets aux seuls arômes essentiels, de restreindre leur promotion afin que cette dernière corresponde à l'objectif visé, à savoir le sevrage tabagique, et de circonscrire leur vente « derrière le comptoir », vraisemblablement dans les pharmacies, comme l'ont déjà le font déjà les **pharmaciens du Québec** et le **gouvernement de la Colombie-Britannique**.

« L'annonce d'aujourd'hui vise à mettre en œuvre des mesures qui mettraient effectivement fin à la vente de sachets de nicotine avec des arômes attrayants pour les enfants, empêcheraient leur vente libre, par exemple dans les dépanneurs, et garantiraient qu'ils ne soient présentés seulement en lien avec l'arrêt tabagique, » déclare **Cynthia Callard, directrice des Médecins pour un Canada sans fumée**.

« Les propos fermes du ministre nous rendent optimistes quant à l'intention du gouvernement de protéger les jeunes d'aujourd'hui ainsi que les générations futures contre les nouveaux produits à base de nicotine ainsi que les risques liés à la dépendance nicotinique, notamment pour les **cerveaux encore en développement**. Nous suivrons la situation de près et espérons voir des progrès concrets dans les prochaines semaines, » ajoute **Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la Coalition pour le contrôle du tabac**. « Nous sommes également encouragés par les déclarations audacieuses du ministre Holland concernant la nature prédatrice de l'industrie du tabac, de même que son avertissement explicite pour les fabricants, soit qu'il sera présent si jamais l'industrie tentait d'exploiter des failles similaires. »

L'annonce suit de près les décisions récentes de l'**Ordre des Pharmaciens du Québec** et du **gouvernement de la Colombie-Britannique** de restreindre la vente des sachets de nicotine en pharmacie, soit derrière le comptoir de manière à nécessiter une consultation avec le ou la pharmacienne avant l'achat. La **Coalition** et bien d'autres ont déclaré qu'il était urgent d'étendre cette protection à l'ensemble des jeunes du pays, en plus de mieux encadrer la promotion en général, promotion qui demeure pratiquement sans restriction.

« L'action du ministre est entièrement justifiée, notamment pour empêcher l'usage récréatif de produits nicotiques par les non-fumeurs et tout particulièrement par les jeunes. La promotion irresponsable d'Imperial Tobacco, qui présentait la consommation des sachets nicotiques comme un 'style de vie' attrayant pour des

jeunes adultes aux modes de vies branchés, distinguait les sachets du cigarettier des autres thérapies pharmaceutiques de cessation, » ajoute **madame Callard**.

« Comme d'autres groupes ayant des intérêts corporatifs, Imperial Tobacco *peut bien prétendre* que ses sachets de nicotine sont destinés aux fumeurs désireux d'arrêter. Toutefois, le cigarettier a délibérément choisi d'emballer ses sachets dans des boîtiers multicolores, de les offrir avec des saveurs alléchantes, de les distribuer par le biais de dépanneurs là où elle pouvait, et d'en faire la promotion au moyen de messages et d'images de type 'style de vie' mettant en scène des jeunes adultes branchés, » rappelle **madame Doucas**.

Il est temps de s'attaquer aux saveurs attrayantes aux jeunes dans les liquides de vapotage

« Nous espérons que les paroles fermes du ministre seront suivies par des actions fermes. En fait, maintenant que le ministre comprend l'importance d'empêcher la dépendance à la nicotine par le biais de sachets, nous espérons pouvoir compter sur lui pour appliquer le même sentiment d'urgence envers l'épidémie du vapotage chez les jeunes. En effet, les règles fédérales inadéquates entourant les produits de vapotage demeurent alors qu'un projet de règlement visant les arômes dans les liquides de vapotage, introduit en 2021, reste faible et attend toujours d'être finalisé », conclut **Les Hagen, directeur de ASH-Canada**.

- 30 -

Information :

- Flory Doucas (514-515-6780)
- Cynthia Callard (613-600-5794)
- Les Hagen (780-919-5546)